

GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE 10 ANS

VICOSTONE CANADA INC. est fière de garantir au premier propriétaire enregistré des installations originales, lorsque le produit est installé selon les procédures décrites dans le guide d'installation publié de surfaces de quartz VICOSTONE™ par un fabricant et installateur certifié par VICOSTONE CANADA INC., que le produit sera exempt de défauts matériels de fabrication pour une période de dix (10) ans à compter de la date de fin de l'installation et de l'enregistrement, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

Garantie générale

- I. Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux matériaux qui ont été payés en entier.
- II. VICOSTONE CANADA INC. se réserve le droit d'inspecter tout matériau qui fait actuellement l'objet ou qui pourrait faire l'objet de la réclamation qui a été déposée. Si l'accès devait ne pas être autorisé, la réclamation ne pourra pas être traitée.
- III. Le matériau doit avoir été enregistré auprès de VICOSTONE CANADA INC. avant que toute réclamation puisse être déposée. Pour ce faire, visitez le site Web www.vicostone.ca et inscrivez les informations requises dans le formulaire d'inscription à tout moment dans les trente (30) jours suivant la fin de l'installation.
- IV. Pour qu'une réclamation puisse être présentée, les marques d'enregistrement situées à l'arrière du matériau ne doivent avoir été enlevées ou altérées d'aucune façon. Pour que la garantie demeure en vigueur, elles doivent également être visibles sans qu'il soit nécessaire de démonter le matériau.
- V. Cette garantie n'est pas transférable et ne s'applique qu'à l'acheteur original enregistré, propriétaire du matériau dans son installation d'origine. Aucun propriétaire subséquent ne pourra être couvert en vertu des conditions de cette garantie limitée.
- VI. La garantie limitée fournie par VICOSTONE CANADA INC., qui s'étend sur une période de dix (10) ans, couvre le remplacement du matériau seulement sous forme de dalle. Aucune autre garantie, qu'elle soit explicite ou implicite, ne peut remplacer cette obligation écrite. Tout représentant, détaillant, vendeur, distributeur, fabricant ou toute autre personne est autorisée à changer, modifier, annuler ou apporter toute autre modification à cette garantie limitée au nom de VICOSTONE CANADA INC. relativement au produit. Les conditions générales énoncées ici reflètent la garantie complète; aucune autre assurance ou réclamation ne pourra être faite, de quelque manière que ce soit, pour modifier cette garantie sans l'accord de la direction de VICOSTONE CANADA INC. ou de ses successeurs ou ayants droit.

Le matériau doit être entretenu comme prescrit dans le guide de soins et d'entretien. Toute réclamation découlant d'une mauvaise utilisation, de négligence ou d'un nettoyage inapproprié de quelque nature que ce soit, rendra cette garantie nulle et non avenue.



VICOSTONE CANADA INC., ainsi que ses successeurs et ayants droit respectifs, décline toute responsabilité délictuelle ou contractuelle ou de toute autre sorte pour toute dépense découlant de dommages directs, indirects, généraux, punitifs, immatériels ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages relatifs à la perte des bénéfices ou à l'interruption des activités, ou tout autre dommage ou toute perte découlant de l'incapacité à utiliser le matériel couvert par cette garantie.

VICOSTONE CANADA INC. doit être avertie de tout défaut le plus rapidement possible par le propriétaire enregistré. Toute décision concernant toute défectuosité ou toute décision pouvant influencer sur la présente garantie sera faite par VICOSTONE CANADA INC. et sera contraignante et définitive pour les deux parties.

Conditions générales

Domaines d'utilisation

- I. Les surfaces de quartz VICOSTONE™ sont destinées à un usage intérieur. Les produits installés incorrectement ou dans des emplacements qui ne sont pas approuvés pour l'installation causeront l'annulation de cette garantie. Pour toute question relative à l'installation ou aux emplacements approuvés pour les surfaces de quartz VICOSTONE, veuillez vous référer à votre Guide de finition et d'installation, ou appelez votre représentant VICOSTONE CANADA INC.
- II. Cette garantie est nulle et non avenue si le matériel a été déplacé de son emplacement d'origine.
- III. Aux termes de cette garantie, VICOSTONE CANADA INC. ne garantit pas les produits utilisés comme revêtement de plancher. Veuillez communiquer avec votre représentant local pour obtenir des informations concernant ce type d'application.
VICOSTONE CANADA INC. n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard de n'importe quelle sélection de notre matériel pour une utilisation particulière.

Mauvais traitements

- I. Aucune garantie, explicite ou implicite, ne sera applicable en cas d'abus, ou pour du matériel installé à l'extérieur et exposé à des conditions météorologiques variables, ou à une utilisation hors des limites ordinaires pour ce type de produit, ou pour tout autre abus ou mauvais usage du produit.
- II. VICOSTONE CANADA INC. décline toute responsabilité pour tout dommage occasionné par les conditions sur le chantier, les limitations ou les fonctionnalités architecturales ou de design, le mouvement de la structure ou toute circonstance accidentelle ou acte de vandalisme.



- III. Cette garantie ne comprend aucune indemnité pour les matériaux utilisés de manière créative (c.-à-d. pliés ou courbés) ou qui ont été finis et installés selon des spécifications qui approcheraient la défaillance du produit en question lors de l'installation de ce dernier.
- IV. Les surfaces de quartz VICOSTONE sont résistantes aux rayures, à la chaleur et à l'écaillage. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont à l'épreuve de tout. Tout produit de pierre peut être endommagé par la force. Bien que notre matériau soit durable, nous ne pouvons fournir de garantie contre l'abus du matériau de quelque façon que ce soit. Veuillez faire preuve de prudence lorsque vous utilisez votre surface de quartz VICOSTONE™. VICOSTONE CANADA INC. se réserve le droit de déterminer si la réclamation que vous soumettez est due à de l'abus, à une usure normale ou à un défaut matériel.

Finition et installation

- I. Aux termes de cette garantie, VICOSTONE CANADA INC., à sa seule discrétion, se réserve le droit de fournir un matériau de remplacement issu de son stock actuel et dont la couleur s'approche autant qu'il est raisonnablement possible de celle du matériau d'origine.
- II. Si le produit devait être indisponible ou discontinué, un remplacement adéquat sera effectué au moyen d'un matériau dans la même gamme de prix que le produit sous garantie. VICOSTONE CANADA INC. n'offre aucune garantie concernant la performance des joints (ou leur apparence), ou les problèmes relatifs à la finition ou à l'installation du matériau.
- III. Veuillez contacter votre fabricant ou installateur pour les réclamations de ce type. VICOSTONE CANADA INC. ne garantit aucun dommage pouvant être survenu sur tout matériau ayant été découpé sur mesure pour tout usage particulier, ni aucune réparation ou modification, ni aucun produit ayant été attaché à un produit de quartz VICOSTONE. En cas de réclamation, VICOSTONE CANADA INC. fournira, à sa seule discrétion, uniquement le matériau destiné à remplacer tout produit défectueux.
- IV. VICOSTONE CANADA INC. ne garantit pas les variations de couleur d'une dalle à l'autre, les chocs thermiques causés par des objets chauds déposés sur le matériau, les dommages causés par des produits chimiques, ni tout abus causé par de mauvaises méthodes de finition ou d'installation. Il est naturel que des variations de couleur ou de consistance du motif, ou un changement général de la couleur surviennent au fil du temps.
- V. Certaines variations du motif d'un matériau particulier (p. ex. des taches ou des imperfections) peuvent survenir durant le processus de fabrication. Ces dernières n'affectent nullement l'intégrité structurelle du produit et ne sont pas couvertes par cette garantie. Veuillez prendre note que tout matériau qui est accepté, découpé et fini, et sur lequel des imperfections apparaissent au moment de la livraison, sera considéré comme « acceptable » pour l'application en question et ne sera pas considéré comme un élément couvert par la garantie.

